Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-11-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

Séance du 12 juin 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

N°11- FINANCES

Budget principal 2026 : subventions aux associations et à divers organismes

Rapporteur :

M. Ruspil, adjoint

Pouvoirs :

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Mirentxu Largounez conseillère municipale à Manuel de Lara conseiller municipal

Date de la convocation : 5 juin 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Ainara Sistiaga, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-11-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

N° 11 - FINANCES

Budget principal 2026 : subventions aux associations et à divers organismes

M. Ruspil, adjoint, expose :

Le montant global des subventions de fonctionnement et spécifiques proposées au secteur associatif ou assimilé pour l'année 2026 s'élève à 2 422 361,16 €, répartis comme suit et détaillés dans l'annexe ci-jointe :

Subventions : sports, santé	281 500,00 €
Subventions : culture	174 620,16€
Subventions : culture – patrimoine maritime	3 200,00 €
Subventions : culture et langue basque	44 850,00 €
Subventions : jeunesse et éducation	552 500,00 €
Subventions : anciens combattants – sécurité	4 100,00 €
Subventions : pêche	600,00 €
Subventions : action sociale, famille, personnes âgées	843 400,00 €
Subventions : commerce-artisanat, animations de la ville et économie	450 500,00 €
Subventions : développement durable	1 500,00 €
Subventions : urbanisme, habitat et stratégie urbaine	3 490,00€
Subventions : administration générale	62 101,00 €
TOTAL GENERAL	**2 422 361,16 €**

Il est proposé au Conseil municipal :

- de voter les subventions 2026 proposées aux associations et organismes désignés en annexe 8,

- d'autoriser M. le Maire ou ses adjoints délégués à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale « *sports et littoral* » du 20 mai 2026,

- vu l'avis favorable de la commission municipale « *culture, patrimoine et langue basque* » du 26 mai 2026

- vu l'avis favorable de la commission municipale « *Evènementiel, tourisme, économie et commerces* » du 1 juin 2026,

- vu l'avis favorable du conseil d'administration du CCAS du 12 mai 2026,

- vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 4 juin 2026,

- vote les subventions 2026 proposées aux associations et organismes désignés en annexe 8,

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-11-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

- autorise M. le Maire ou ses adjoints délégués à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

- commerce-artisanat, animations de la ville et économie :

Adopté à 29 voix
4 abstentions (M. Vanderplancke, Mme Guiresse-Duperou, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

- Le reste :

Adopté à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :
- M. le Maire pour la subvention Ur Ikara
- Philippe Etcheberry pour la subvention Luzean
-Pascale Fossecave pour la subvention Artha surf club,
- Laura Maisonnave pour la subvention du Tennis club Luzien,
-Gaelle Martin pour la subvention Urkirolak triathlon,
- Mikaela Guiresse-Duperou pour la subvention Begiraleak

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)